

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. IHUEL G. GUESDON S. et DUVAL J.

Madame DUVAL J. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du trois novembre deux mil vingt-cinq. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

1) Adhésion au groupement de commandes pour le programme de travaux de voirie 2026

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2026 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2026 et de l'autoriser à signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

2) Demande du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour les travaux de voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la municipalité peut bénéficier du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) chaque année.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Réfection de la voirie en enduit bicouche :		FDSR Enveloppe socle	10 291,00
La VC N°3	43 008,00	Autofinancement	32 717,00
Total	43 008,00	Total	43 008,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** le programme de travaux de voirie pour 2026, **APPROUVE** le plan de financement tel que figurant ci-dessus, **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 10 291,00 € pour les travaux cités ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération et **PRÉCISE** que ces travaux seront financés conformément au budget communal 2026.

3) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Pour Vos Yeux » dans le cadre d'un projet culturel et pédagogique destiné aux élèves de l'école Yvan Pommaux

Vu la demande de subvention adressée par l'association « Pour Vos Yeux »,

Vu le projet culturel et artistique présenté pour l'école Yvan Pommaux,

Considérant que l'association « Pour Vos Yeux » a pour but de faire découvrir l'art urbain en ruralité afin de réduire les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle et artistique,

Considérant qu'après rencontre avec les enseignantes de l'école Yvan Pommaux, il a été proposé la réalisation d'une fresque « le tour du monde à vol d'oiseaux » sur les murs du préau de l'école.

Considérant que ce projet prévoit l'intervention d'une artiste, Caroline TASSIGNY, qui accompagnera les élèves dans la conception et la réalisation de cette œuvre. Les objectifs pédagogiques sont multiples :

- découvrir ou redécouvrir une nouvelle forme d'art en pratiquant,
- apprendre à reconnaître les espèces d'oiseaux selon leurs lieux de vie,
- réfléchir à la protection de la biodiversité de façon ludique et artistique.

Considérant que le coût total de la fresque est estimé à 5 370,00 € et la commune sollicitée pour une participation financière à hauteur de 1 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE** la réalisation du projet artistique « Le tour du monde à vol d'oiseaux » porté par l'association « Pour vos yeux », **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association « Pour vos yeux », • **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2026, à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

LOCHES SUD TOURAINE

• Financement du SDIS

Monsieur le Maire informe les élus que la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 37 et son directeur ont expliqué l'urgence et la gravité de la situation financière dans laquelle se trouve le SDIS en Indre-et-Loire.

Ils ont insisté sur l'activité opérationnelle sans cesse croissante, mis en évidence un investissement insuffisant depuis 25 ans, qui va nécessiter un effort de mise à nouveau à court et moyen terme, et souligné le poids dans les dépenses de fonctionnement de l'inflation, de l'augmentation du coût de l'assurance des personnels et des recettes mesures gouvernementales d'augmentation des cotisations patronales.

La prospective financière établie par le SDIS conclut à un besoin de financement supplémentaire de 25 millions d'euros sur 10 ans à répartir entre le Département, qui serait mis à contribution à hauteur de 9 millions d'euros, et le bloc communal (communes et EPCI), qui contribuerait à hauteur de 11 millions d'euros.

Cet effort du bloc communal serait sollicité sur les années 2026 à 2030, compte tenu de l'urgence, mais également de la situation financière propre au Conseil Départemental.

Pour 2026, cette contribution, à ajouter au contingent versé en 2025, représenterait 6,20 € par habitant pour chaque territoire (base population DGF 2025). Il est rappelé que pour le territoire de LOCHES SUD TOURAINE, le contingent versé en 2025 était de 942 118,00 € auquel il conviendrait donc d'ajouter, en 2026, 343 957,00 € (6,20 € x 55 477).

En appliquant la prospective à données et euros constants, le contingent versé par notre territoire doublerait passant de 942 118,00 € en 2025 à 1 880 000,00 € en 2030.

BÂTIMENTS PUBLICS

• Chaufferie bois

Monsieur Loïc COUQUILLOU indique aux élus que la chaufferie bois est à nouveau en panne, depuis le 12 novembre 2025, mais que la chaufferie gaz a pris le relais. Il précise que cette fois c'est la vis sans fin dans le silo qui s'est cassée en deux. Aussi, la chaufferie n'étant plus alimentée, s'est mise en défaut. Les plaquettes de bois du silo ont été évacuées par la société Simon PETIT, à titre gracieux.

URBANISME

1) Révision du PLU – 1^{ère} réunion

Monsieur le Maire indique que la première réunion de lancement de la révision du PLU avec le cabinet d'études AUDDICÉ se tiendra le mardi 16 décembre 2025, à 9h30, à la mairie.

2) Acquisition des terrains sis rue de la Mairie

Monsieur le Maire signale que la signature de l'acquisition des parcelles C N°930 et C N°48 appartenant à M Marc CRON, sises rue de la Mairie, aura lieu le lundi 22 décembre 2025 à 16h00, chez Maître ROY, à l'office notarial de DESCARTES.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite les élus volontaires pour une opération « défrichage des parcelles ». Les personnes disponibles se réuniront le jeudi 15 janvier 2026.

MANIFESTATIONS

1) Inauguration des illuminations de Noël

M Loïc COUQUILLOU indique que le Comité des Fêtes « Draché en Fête » organise une soirée inauguration des illuminations de Noël le vendredi 5 décembre 2025, à partir de 18h00.

2) Cérémonie des vœux 2026

Monsieur le Maire indique aux élus que la cérémonie des vœux aura lieu **le vendredi 23 janvier 2026 à 19h00** et présente la carte de vœux à l'assemblée.

RÉUNION

• Réunions de conseil municipal

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion de conseil municipal sera le **lundi 5 janvier 2026** et propose de voter le budget 2026 le jeudi 12 février 2026 avec une commission des finances communales qui se tiendrait le mardi 10 février 2025. L'ensemble des élus valide ces dates prévues.

La séance est levée à 20h15.